Politique des publics en situation de handicap

V 01/10/2024

23 rue d'Armagnac
97420 Le Port

02 62 73 03 33
contact@formarav.re

SARL au capital de 5 000 € | SIRET 800 820 334 00012
Organisme de Formation déclaré sous le numéro : 98970422297

1. Introduction

FORMARAV s'engage à promouvoir l'accessibilité de ses formations pour tous, y compris pour les personnes en situation de handicap. Conformément aux valeurs d'inclusion et aux exigences de Qualiopi, nous avons développé une politique concernant les conditions d'aménagement spécifiques et des mesures de prévention des abandons en lien avec les adaptations proposées pour répondre aux besoins de nos apprenants handicapés.

2. Engagement de l'Organisme

Nous nous engageons à :

- Assurer l'égalité des chances et l'accessibilité de nos formations pour les personnes en situation de handicap.
- Proposer des aménagements personnalisés pour répondre aux besoins spécifiques de nos apprenants.
- Sensibiliser notre personnel et nos formateurs aux enjeux de l'accessibilité et à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Collaborer avec des partenaires spécialisés pour améliorer continuellement notre accessibilité.

3. Conditions d'Accès

Les formations proposées par FORMARAV sont ouvertes aux personnes en situation de handicap sous réserve d'une évaluation préalable des besoins de l'apprenant et de la faisabilité des aménagements nécessaires avec les partenaires locaux.

4. Aménagements Spécifiques

Nous offrons une variété d'aménagements pour faciliter l'accès à nos formations, y compris mais sans se limiter à :

- Matériel pédagogique adapté (documents en gros caractères, supports numériques accessibles, etc.).
- Assistance humaine (interprètes en langue des signes, assistants personnels, etc.).
- Aménagements physiques des salles de formation.
- Flexibilité dans l'organisation des épreuves d'évaluation.

5. Procédure de Demande d'Aménagement

Les demandeurs sont invités à signaler leur situation et leurs besoins spécifiques dès leur inscription ou au moins 3 semaines avant le début de la formation. Un questionnaire d'analyse des besoins individuelle sera transmis pour déterminer les aménagements appropriés.

6. Suivi et Évaluation

Un suivi régulier sera assuré pour vérifier l'efficacité des aménagements mis en place et pour ajuster si nécessaire. Les retours des apprenants concernés seront sollicités pour améliorer continuellement notre démarche d'accessibilité.

7. Contacts Utiles

L'Agefiph offre le service Ressource Handicap Formation (RHF), qui vise à adapter les formations de "droit commun" aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Ce service propose

un accompagnement personnalisé, allant du diagnostic des besoins à la recherche de solutions de compensation et à la sécurisation du parcours de formation.

Adresse : Centre d'affaires Cadjee 62 boulevard du Chaudron 97495 Sainte-Clotilde Cedex

Téléphone : 02 62 20 98 11

Horaires : Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30

Site web : https://reunion.rhf-accessibilite.fr/

Pour des informations complémentaires ou des services spécifiques à l'échelle nationale par l'Agefiph, il est conseillé de visiter leur site officiel où vous pourrez trouver les coordonnées de contact locales et nationales ainsi que d'autres ressources :

Site web Agefiph : www.agefiph.fr

Ces contacts vous permettront de démarrer des démarches, obtenir des conseils personnalisés, et accéder à des ressources adaptées à vos besoins ou à ceux de personnes en situation de handicap souhaitant suivre une formation à La Réunion.

Pour toute information complémentaire ou demande spécifique, veuillez contacter notre Référent Handicap - Monsieur Alain Turby à l'adresse suivante : alain.turby@formarav.re.

8. Accessibilité et possibilité d'aménagement pour les PSH

Dans le cadre de la formation professionnelle continue qu'offre FORMARAV, les modalités proposées aux apprenants en situation de handicap sont conçues pour assurer l'accessibilité, l'inclusion et l'égalité des chances. Ces modalités peuvent varier en fonction de la nature du handicap, des besoins spécifiques de chaque apprenant, et des ressources disponibles. Voici les principales mesures et adaptations possibles :

Aménagements pédagogiques : Le formateur peut adapter ses méthodes d'enseignement pour faciliter l'apprentissage, par exemple en utilisant des supports visuels ou auditifs supplémentaires, en fournissant des documents dans des formats accessibles ou en adaptant le rythme de la formation.

Aménagements techniques et matériels : Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Cela peut inclure des aménagements spécifiques des salles de cours ou la mise à disposition de matériel adapté.

Aménagements des évaluations : Les modalités d'évaluation peuvent être adaptées pour permettre à tous les apprenants de démontrer leurs compétences équitablement. Cela peut comprendre l'extension du temps alloué pour les épreuves finales, l'utilisation de formats d'évaluation alternatifs, ou l'adaptation des questions d'examen.

Formation des formateurs : Le référent handicap est sensibilisé au handicap afin d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des apprenants.

Orientation et suivi : Des services d'orientation professionnelle et de suivi personnalisé peuvent être proposés pour aider les apprenants en situation de handicap à définir leur projet professionnel et à trouver des solutions pour surmonter les obstacles liés à leur handicap.

Collaboration avec les acteurs spécialisés : FORMARAV peut travailler en étroite collaboration avec les services spécialisés pour garantir une prise en charge adaptée et coordonner les aides financières ou matérielles nécessaires.

Exemples d'aménagement par types de handicap

1. Handicap moteur

Aménagements physiques : Accès de plain-pied, rampes, ascenseurs, toilettes adaptées, et bureaux réglables.

2. Handicap visuel

Documents adaptés : Fourniture de documents en gros caractères.

3. Troubles du spectre de l'autisme (TSA) et troubles cognitifs

Environnement structuré : Création d'un environnement d'apprentissage prévisible et structuré pour réduire l'anxiété.

Supports visuels : Utilisation de supports visuels pour faciliter la compréhension et l'apprentissage.

4. Troubles Dys (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, etc.)

Méthodes pédagogiques adaptées : Utilisation de méthodes multisensorielles.

Aménagements des évaluations : Temps supplémentaire pour les épreuves, évaluations orales à la place d'écrites, consignes claires et simplifiées.

6. Troubles psychiques

Flexibilité des horaires : Adaptation des horaires de formation pour tenir compte des variations de l'état de santé.

Accompagnement personnalisé : Suivi individuel par un formateur ou un tuteur, mise en place d'un environnement d'apprentissage rassurant et sécurisant.

7. Maladies chroniques et autres handicaps

Adaptation du rythme de formation : Possibilité d'alterner les périodes de formation et de repos, formation à distance pour les périodes de convalescence.

Support et suivi médical : Coordination avec les services médicaux pour adapter la formation en fonction des traitements et des rendez-vous médicaux.

9. Mesures de prévention des abandons en lien avec les adaptations proposées

Dans le cadre des formations professionnelles continues proposées, une attention particulière est portée à la prévention des abandons, notamment pour les apprenants en situation de handicap. L'objectif est de fournir un environnement d'apprentissage accessible, inclusif et adapté à tous, permettant ainsi à chaque apprenant de poursuivre sa formation dans les meilleures conditions possibles. Voici les mesures et adaptations spécifiques mises en œuvre :

Identification précoce des besoins : Dès le début de la formation, un processus d'évaluation des besoins spécifiques de chaque apprenant en situation de handicap est mis en place. Cela permet d'identifier rapidement les adaptations nécessaires pour prévenir tout risque d'abandon lié à des difficultés d'accès ou d'apprentissage.

Planification d'adaptations personnalisées : Sur la base de cette évaluation, un plan d'adaptations personnalisées est élaboré, détaillant les aménagements pédagogiques, techniques et matériels nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques de l'apprenant.

Suivi régulier et ajustements : Un suivi régulier de la mise en œuvre des adaptations et de la progression de l'apprenant est assuré. Ce suivi permet d'ajuster les adaptations en fonction de l'évolution des besoins de l'apprenant, garantissant ainsi une réponse continue à ses besoins spécifiques.

Soutien et accompagnement : Un accompagnement personnalisé est proposé aux apprenants en situation de handicap, incluant un soutien pédagogique individualisé et, si nécessaire, un soutien psychologique pour prévenir les situations de décrochage.

Formation et sensibilisation de la formatrice : La formatrice a reçu une sensibilisation aux spécificités des différents handicaps, à l'accueil et à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap.

Coordination avec les réseaux spécialisés : Une coordination étroite avec les réseaux spécialisés (associations, services d'aide au handicap, etc.) est établie pour faciliter l'accès aux ressources complémentaires et aux aides spécifiques dont peuvent bénéficier les apprenants en situation de handicap.